



INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer

Régie autonome des transports parisiens

Décisions NU-MF 77-VMI nos 2014-5030-5033 du 1er août 2014 portant délégation de signature du responsable de site de Saint-Ouen du département matériel roulant ferroviaire (MRF) au directeur de l'unité ateliers de maintenance des équipements (AME) du département matériel roulant ferroviaire (MRF); au responsable de l'entité logistique ordonnancement, au responsable de l'entité ligne de production 1, au responsable de l'entité ligne de production 2 ainsi qu'à des agents appartenant auxdites entités (RATP)

NOR: DEVT1426972S

(Texte non paru au Journal officiel)

Délégation de signature au directeur de l'unité ateliers de maintenance des équipements (AME) du département matériel roulant ferroviaire (MRF)

Le responsable de site de Saint-Ouen du département MRF,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne;

Vu le décret nº 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP;

Vu le décret nº 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 1^{er} juillet 2011 (note générale n° 2011-31) au directeur du département MRF par le président-directeur général de la RATP;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 1^{er} janvier 2012 (note de département n° 12-016) au responsable de site de Saint-Ouen par le directeur du département MRF,

Décide:

Article 1er

De donner délégation à M. Laurent BARRAILLER, directeur de l'unité AME, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris dans le cadre de l'activité de l'unité AME située sur le site de Saint-Ouen:

- 1.1. La délivrance des habilitations électriques.
- 1.2. Les plans de prévention de plus de 400 heures ou à risques spécifiques.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent BARRAILLER, directeur de l'unité AME, de donner délégation à M. Sylvain LIONS, délégué du directeur de l'AME, à l'effet de signer, en son nom, tous les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision.

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE MINISTÈRE DU LOGEMENT, DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DE LA RURALITÉ



Article 3

De donner délégation à M. Joël PEYTREMANN, responsable de l'équipe logistique ordonnancement, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants pris dans le cadre de l'activité de ladite équipe: l'établissement des permis feux.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël PEYTREMANN, de donner délégation à M. José GERMAIN, technicien à l'équipe logistique ordonnancement, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants pris dans le cadre de l'activité de ladite équipe: l'établissement des permis feux.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 1er août 2014.

Le responsable de site de Saint-Ouen, S. Bonafé

Délégation de signature au responsable de l'entité logistique ordonnancement, au responsable de l'entité ligne de production 1, au responsable de l'entité ligne de production 2 ainsi qu'à des agents appartenant auxdites entités

Le responsable de site de Saint-Ouen,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne;

Vu le décret nº 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP;

Vu le décret nº 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 1^{er} juillet 2011 (note générale n° 2011-31) au directeur du département MRF par le président-directeur général de la RATP;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 1^{er} janvier 2012 (note de département n° 12-016) au responsable de site de Saint-Ouen par le directeur du département MRF,

Décide:

Article 1er

De donner délégation à:

Mme Sophie CHOUZENOUX, responsable de l'entité logistique ordonnancement;

- M. Patrick LABEDE, responsable de l'entité ligne de production 1;
- M. Jérôme HEMONET, responsable de l'entité ligne de production 2,
- à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris dans le cadre de l'activité de ladite unité:
 - 1.1. La délivrance des habilitations électriques.
 - 1.2. Les plans de prévention de plus de 400 heures ou à risques spécifiques.
 - 1.3. L'établissement des permis feux.

Article 2

De donner délégation à M. Christophe HOCDE, responsable de l'équipe appareillage, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants pris dans le cadre de l'activité de ladite équipe : l'établissement des permis feux.

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE MINISTÈRE DU LOGEMENT, DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DE LA RURALITÉ



Article 3

De donner délégation à M. Grégory GALANT, responsable des équipes chaudronnerie et machinesoutils, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants pris dans le cadre de l'activité de ladite équipe: l'établissement des permis feux.

Article 4

De donner délégation à M. Yann POULIQUEN, responsable de l'équipe maintenance des équipements industriels, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants pris dans le cadre de l'activité de ladite équipe:

- 4.1. L'établissement des permis feux.
- 4.2. Les plans de prévention de moins de 400 heures et sans risque particulier.
- 4.3. Les bordereaux de suivi des déchets industriels.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yann POULIQUEN, responsable de l'équipe maintenance des équipements industriels, de donner délégation à M. Emmanuel PERRON, assistant du responsable de l'équipe maintenance des équipements industriels;

Et, en cas d'absence de ce dernier, à M. Éric HUBERT, opérateur à l'équipe maintenance des équipements industriels;

Et, en cas d'absence de ce dernier, à M. Jean Philippe GORIN, opérateur à l'équipe maintenance des équipements industriels,

à l'effet de signer, en son nom, les actes mentionnés au point 4.3.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 1er août 2014.

Le responsable de site de Saint-Ouen, S. Bonafé